



## Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

70 ans après, où en est-on ?

- **La Déclaration consacre le droit de quitter son pays.**  
Aujourd'hui, des personnes, y compris des mineurs, en quête de protection, sont refoulées vers leur pays.
- **La Déclaration interdit la réduction en servitude.**  
Pourtant, la précarité sociale et administrative expose les personnes étrangères à un risque accru d'esclavage ou de traite d'êtres humains. Combien de mères nigérianes et leurs bébés en sont victimes...
- **La Déclaration protège contre la détention arbitraire.**  
Or des personnes sont arrêtées, enfermées pour être expulsées parfois sans qu'un réel contrôle des juges ne soit exercé. En 2017, des enfants ont été enfermés dans des centres de rétention administrative (CRA) pour être expulsés. On constate que la France aussi recourt de plus en plus à la privation de liberté.

Le 6 juillet 2018, le Conseil Constitutionnel a reconnu **le principe de FRATERNITE**, comme la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire et ce, sans considération de régularité de son séjour sur le territoire national.

La justice sociale est fondamentale pour bâtir un monde plus humain. Dans cette quête, dans le bouillonnement d'idées actuel, alors que des sentiments d'inquiétude et/ou de colère, des mots, des regards, des slogans peuvent blesser et parfois aggraver les personnes dans leur humanité profonde, **le principe de FRATERNITE** doit être rappelé :

La Fraternité, cela implique notamment :

- ✓ le RESPECT DE L'AUTRE dans sa personne, sa culture, avec les symboles auxquels il tient parfois plus que tout.
- ✓ le RESPECT DE NOTRE PLANETE, « bien commun » à tous.
- ✓ le RESPECT DES LOIS, garantes d'une vie en société.

Ce principe de FRATERNITE est au cœur de la Convention Internationale des Droits des Travailleurs Migrants et des membres de leur famille, célébrée le 18 décembre depuis 1990. Il est rappelé dans la Charte mondiale des Migrants.

Car, si comme nous le rappelle l'écrivain Patrick Chamoiseau (extraits de son livre "Frères migrants") :

*« Tous les combats sont liés. Aucune douleur n'a de frontière. Un enfant qui meurt en Méditerranée récapitule les ignominies tolérées durant des millénaires par la conscience humaine et nous accuse avec. »*

Gardons son message très fort :

- *Ne pas fermer les yeux. Ne pas baisser la tête.*
- *Fixer plus que jamais l'obscur en déclenchant pour soi, en inventant pour tous, des virgules de lumières.*
- *Considérer que chaque vie est un élan vers la vie. »*

**Ce Cercle de Silence conclut le mois de la FRATERNITE et des DROITS.**

*Prochain Cercle de Silence le jeudi 17 janvier 2019 à 17h 30 Cours St-Louis*

### *Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?*

*Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.  
Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.  
Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.  
Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.*

*Notre action citoyenne est soutenue par : Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Pacte Civique, l'action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)...  
et tous ceux qui se joignent à nous.*